

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2012

Compte-rendu affiché le : 29 mars 2012

Président : Gilles PILLON

Secrétaire de séance : Christian CHEVALIER

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Danièle MOREAU, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Françoise HILBRUNNER, Élisabeth PAPIN, Robert CASSARD, Annick MIDY, Sylviane MALEYSSON, Jean-Paul BOURGÈS, Jocelyne BÉNOZILLO, Malika VERLIÈRE, Jean-Paul LACHAUD (excepté pour les quatre premiers points de l'ordre du jour), Christian CHEVALIER, Alain MOREL

Membres absents représentés :

Sylvaine D'HOIR donne pouvoir à Sylviane MALEYSSON

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE donne pouvoir à Robert CASSARD

Jacqueline BOUMENDIL donne pouvoir à Danièle MOREAU

Claire AUTRÉAU donne pouvoir à Élisabeth PAPIN

Jean-Paul LACHAUD donne pouvoir à Alain MOREL pour les quatre premiers points de l'ordre du jour

Membre absent :

Françoise GISCLON

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Christian CHEVALIER est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du Conseil municipal du 9 février 2012

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 9 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sylvère HOUDEAU, rapporteur, rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit essentiellement de marchés de travaux, d'un avenant et d'une concession au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

I. Marchés et avenants aux marchés de travaux et de services

- **DC – M – 03/02/2012-03** : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société 3D INFRASTRUCTURE pour les travaux de réaménagement du parking du boulodrome, la création d'un chemin piétonnier et la reprise de la voirie allée du Lac, et le marquage des places de stationnement du parking côté avenue de l'Hippodrome, pour un montant de 14 000,00 € HT, soit 16 744,00 € TTC.

- **DC – M – 08/02/2012-04** : signature d'un marché de travaux avec la société FRANCE REALISATIONS pour la rénovation des courts de tennis 1 et 2 et du mur d'entraînement pour un montant de 28 921,00 € HT, soit 34 589,52 € TTC.

- **DC – M – 14/02/2012-05** : signature d'un marché avec la société COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE pour la réalisation de divers travaux de voirie à différents endroits de la commune, soit :

- la création d'un chemin piétonnier rue de Paris / rue de Fontbonne,
- l'aménagement extérieur Restaurant scolaire / Ecole maternelle,
- l'aménagement des abords des Immeubles Les Communaux,
- divers petits travaux de voirie (reprise des nids de poules de la voirie communale).

Le montant du marché s'élève à la somme de 169 813,50 € HT, soit 203 096,95 € TTC.

Gilles PILLON et Sylvère HOUDEAU notent que le montant du marché relatif aux travaux de voirie s'avère inférieur d'environ 15 000 € par rapport à l'estimatif. Sylvère HOUDEAU précise que l'entreprise COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE a fait appel à des entreprises tourelloises pour une sous-traitance, ce qui est une bonne démarche. Le Maire souligne la qualité du travail fournie par ces entreprises qui restent très attentives au cadre de vie de la commune.

- **DC – M – 16/02/2012-06** : signature d'un marché avec la société COPAS SYSTEMES pour la maintenance et les petites réparations des fermetures automatiques des bâtiments communaux. Le marché prend effet à compter de sa date de notification à l'intéressé. Il est conclu pour une durée de un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse, d'une durée de douze mois chacune.

Le marché est conclu à prix forfaitaires pour les prestations de maintenance et à prix unitaires pour les prestations relatives aux petites réparations. Le montant maximum de commandes, pour une durée totale du marché de quatre ans, est fixé à 25 000,00 € HT, soit 29 900,00 € TTC. La maintenance annuelle est de 1 025,00 € HT, soit 1225,90 € TTC.

- **DC – A – 31/01/2012-01** : signature de l'avenant n° 1 au marché n° 11-005. La société LIBERTRANS, titulaire du marché relatif au transport de personnes âgées et ou à mobilité réduite, par taxi, a cédé le fonds de commerce de « transport public routier de personnes, transport de personnes à mobilité réduite, location de véhicules sans chauffeur » à la société Autocars MAISONNEUVE. Le présent avenant concerne le transfert de ce marché et permet d'acter le changement de titulaire. Cet avenant ne donne lieu à aucune modification des conditions particulières du marché initial. Les paiements afférents au marché s'effectueront désormais sur le compte bancaire de la société Autocars MAISONNEUVE, nouveau titulaire du marché à compter du 1^{er} novembre 2011.

II. Concession au cimetière

| N° de la décision | Type de décision | Bénéficiaire | Tarif - durée |
|---------------------------|--|---------------------|---|
| <i>DC-C-24/01/2012-03</i> | Régularisation tarifaire d'un renouvellement de concession | DELISLE Jean | 660 € - 30 ans <i>au lieu de 924 € facturés (DC-C-02/11/2011-26)</i> |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières en 2011

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que l'article L 2241-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectuées par les Communes de plus de 3 500 habitants doivent être inscrites tous les ans sur un tableau annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été décidées pendant l'exercice budgétaire retracé, soit l'année 2011. La date à prendre en compte n'est pas celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement, mais celle de l'échange du consentement sur la chose et le prix.

Ce bilan concerne toutes les mutations : ventes, cessions d'usufruit et nue-propriété, échanges avec ou sans soulte, donations, legs, baux à construction ou à réhabilitation.

Il porte également sur les acquisitions ou cessions effectuées par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la Commune dans le cadre d'une convention conclue avec elle (ex. : concession d'aménagement, convention d'acquisition foncière).

Aucune acquisition n'a eu lieu en 2011.

Les cessions intervenues au cours de l'année 2011 sont les suivantes :

- Cession d'une parcelle de terrain située dans le Parc d'Activité de La Tour, à l'angle de l'allée du Levant et de l'avenue de l'Innovation, d'une superficie de 2 258 m², cadastrée section AM n° 243, à la société INTEST ou toute personne morale qui pourrait se substituer à elle pour le projet immobilier, sur la base d'un prix de 115 € HT le mètre carré, TVA et frais d'achat à charge de l'acquéreur, soit un prix total de 259 670 € HT (délibération n° DB-29/09/2011-01). Gilles PILLON précise que le permis de construire vient d'être déposé et qu'il est consultable auprès du service urbanisme pour les Conseillers municipaux qui souhaiteraient en prendre connaissance ;
- Transfert de domanialité d'un chemin communal au Grand Lyon : « chemin dit de Fontbonne », à partir de la route de Lozanne – RD30, jusqu'en limite de l'agglomération de la commune de Lentilly, en vue de la création d'une voie d'accès pour l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage. Ce transfert s'effectue sans incidence financière pour les deux parties (délibération n° DB-24/11/2011-12).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2011.

**Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2011 du budget principal,
du budget annexe « locaux » et du budget annexe « lotissements »**

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que le compte administratif est le document de résultat de l'ordonnateur (le Maire) de l'exercice écoulé. Ce document budgétaire reflète la réalité des opérations menées en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il doit être conforme à la comptabilité tenue chez le Receveur municipal qui fait l'objet du compte de gestion soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Pour la lisibilité de l'analyse, les chiffres sont donnés en arrondis de l'euro pour les trois comptes administratifs alors que les comptes sont, bien entendu, arrêtés au centime d'euro.

Gilles PILLON rappelle que les chiffres ont déjà été analysés en Commission Economie-Patrimoine-Finances et en Commission Générale.

• **BUDGET PRINCIPAL**

En section de fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 6 885 978 €, supérieures de 2,62% aux prévisions (soit 176 016 €) et à plus de 20,11 % des recettes 2010. Cet écart s'explique par la perception du prix de cession des terrains de la ZAC du Contal à l'OPAC du Rhône pour 1 739 237 € comptabilisée en section de fonctionnement.

Au chapitre 013 « Atténuation de charges », en raison de longue maladie et congés maternité en 2011, le surplus de recettes est de 16 767 € en se rappelant que la prévision n'est faite que sur la base d'un taux d'absentéisme sur maladie de courte durée.

Le chapitre 70 « Produits domaines et services », à 134 407 €, enregistre un écart positif de 79,21 % par rapport aux prévisions. Le surplus de recettes de près de 59 407 € s'explique surtout par l'évolution favorable des concessions de cimetière (+ 16 423 € par rapport à 2010), une très bonne fréquentation de l'EAJE et du centre aéré (+ 12 K€) et le produit des productions électriques (photovoltaïques) pour 30 268 € (prévu 7 K€) avec la perception de retards sur 2008 et 2009.

Les redevances du Casino Le Lyon Vert ayant été conformes aux prévisions (2 600 K€), la variation de 143 K€ du chapitre 73 « Impôts et taxes » à 4 139 102 € s'explique essentiellement par la progression des bases d'imposition (taxes notifiées pour 1 088 K€ et réalisées à hauteur de 1 152 K€ (+ 5,88 %), la perception de la taxe sur les pylônes (13 K€ non budgétés), le niveau de la taxe sur l'électricité (+ 29 K€ par rapport aux prévisions), le niveau des droits de place (+10 K€ par rapport aux prévisions).

Les recettes du chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » à 630 334 € sont supérieures de + 14,4 % par rapport aux prévisions. Elles enregistrent un écart positif de plus de 79 K€, dont 40 K€ au titre de la participation CAFAL au fonctionnement du RAM, de l'EAJE et du contrat enfance, 7 K€ au titre de la dotation solidarité rurale, 8 K€ au titre des compensations et 20 K€ au titre des péréquations de la TP perçues deux fois à tort. La dotation Globale de Fonctionnement a été inférieure de 0,98 % au montant perçu en 2010 et à 0,30 % à la prévision budgétaire.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est en augmentation puisqu'il enregistre 181 K€ de revenus des immeubles soit 9,29 % de plus par rapport aux prévisions.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » à 1 768 943 € comptabilise notamment le produit de cession de terrain de la ZAC du Contal à l'OPAC pour un montant de 1 739 237 € et 5 382 € de reprise de matériel d'espaces verts (tondeuse).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 935 648 €, dont 2 166 144 € de dépenses d'ordre (transfert du prix de cession des terrains en section d'investissement et comptabilisation des dotations aux amortissements). Ainsi, les dépenses réelles de l'exercice sont de 3 769 503 €, inférieures de 5,10 % aux prévisions du budget (soit - 201 697 €). Elles sont stabilisées à -0,59 % par rapport à l'exercice 2010, avec les efforts de gestion qui se poursuivent depuis 2008.

Jean-Paul LACHAUD arrive en séance.

Le taux d'atteinte des chapitres « Charges à caractère général » et « Autres charges de gestion courante », représentant près des 60 % des dépenses budgétaires réelles, est encore cette année dans l'épure du budget, à respectivement 96,7 % et 87,2 %. Si les dépenses du second chapitre, à 758 572 €, diminuent de 37,71 % par rapport à 2010 en raison de la diminution des contributions notamment au SIGERLY de 31 K€ par rapport à 2010, les dépenses à caractère général, à 1 487 852 €, ont baissé de 0,23% par rapport à 2010.

Les charges de personnel, qui représentent 37 % du budget, sont parfaitement maîtrisées avec un taux de consommation de 97,6 %. Elles sont ainsi supérieures de 0,62 % par rapport à 2010, marquant un réel effort de gestion et une forte implication des collaborateurs. Les écarts sur les autres chapitres sont très faibles et peu significatifs, ne s'appliquant qu'à 2 % du budget.

L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 950 330 €.

En investissement, les recettes d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 90 K€ (67 K€ du FCTVA et 16 K€ de Taxe Locale d'Équipement), outre les dotations aux amortissements pour 421 K€, soit un total de 511 K€. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2010 et d'écritures d'ordre (dotations aux amortissements de 421 K€ et avance du budget lotissements de 205 K€), les recettes de l'exercice s'élèvent à 2 462 K€. Elles sont portées à 3 996 K€ en intégrant les excédents des exercices antérieurs.

Les dépenses d'investissement engagées sur l'exercice se sont élevées à 1 732 K€ (dont 1 411 K€ au titre des dépenses payées et 320 K€ au titre des dépenses engagées mais non payées). Les principaux investissements de l'exercice ont concerné : la rénovation de la Maison de La tour (121 K€), l'aménagement paysager du Rond point central (20 K€), la plantation d'arbres rue de Paris (30 K€), l'agrandissement du restaurant scolaire (78 K€), ainsi que les travaux réguliers d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier communal.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Gilles PILLON confirme que la vente des terrains du Contal avait été réalisée en francs et qu'aucune réévaluation n'est intervenue, le prix convenu étant ferme et définitif. Le paiement a été effectué fin 2010, avec un décalage d'une année pour le financement du parking.

Les résultats de l'exercice 2011 pour le budget principal sont les suivants :

| | |
|--|---|
| Recettes de fonctionnement : 6 885 978 € | Recettes d'investissement : 3 996 280 € |
| Dépenses de fonctionnement : 5 935 648 € | Dépenses d'investissement : 1 411 634 € |
| Excédent de fonctionnement : 950 330 € | Excédent d'investissement : 2 584 646 € |

Le résultat de clôture pour ce même budget arrêté au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

| SECTIONS | Résultat de clôture au 31.12.2010 | Part affectée à l'investissement exercice 2011 | Résultat de l'exercice au 31.12.2011 | Résultat de clôture au 31.12.2011 |
|----------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 2 575 091 € | 0,00 € | 2 584 646 € | 5 159 737 € |
| Fonctionnement | 1 533 859 € | 1 533 859 € | 950 330 € | 950 330 € |
| TOTAL | 4 108 950 € | 1 533 859 € | 3 534 976 € | 6 110 067 € |

• **BUDGET ANNEXE « LOCAUX »**

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice se sont élevées à la somme de 190 150,77 €. Elles regroupent les loyers (154 433,05 €), le remboursement des charges locatives (5 013,20 €) et un produit exceptionnel de 30 000 € correspondant à l'indemnité pas de porte pour le Crédit Agricole Centre Est.

Les dépenses s'élèvent à 95 177,30 €, dont 74 012 € de dotations aux amortissements. Les dépenses réelles de l'exercice sont donc de 10 020 €, correspondant aux charges d'entretien et de copropriété.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 185 453,04 €. Elles sont constituées des dotations aux amortissements (74 012 €), de la comptabilisation des dépôts de garantie des nouveaux locataires (7 027,50 €) et du remboursement par les locataires des nouveaux locaux commerciaux des travaux d'aménagements qui se sont révélés nécessaires pour permettre l'exercice de leur activité (11 146 €).

Les dépenses d'investissement à 770 743,74 € concernent le paiement à l'OPAC des locaux commerciaux acquis par la Commune.

Les résultats de l'exercice 2011 pour le budget annexe "locaux" sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Recettes de fonctionnement : 190 150,77 € | Recettes d'investissement : 185 453,04 € |
| Dépenses de fonctionnement : 95 177,30 € | Dépenses d'investissement : 770 743,74 € |
| Excédent de fonctionnement : 94 973,47 € | Déficit d'investissement : - 585 290,70 € |

Le résultat de clôture pour ce même budget arrêté au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

| SECTIONS | Résultat de clôture au 31.12.2010 | Part affectée à l'investissement exercice 2011 | Résultat de l'exercice au 31.12.2011 | Résultat de clôture au 31.12.2011 |
|----------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 986 537,32 € | 0,00 € | - 585 290,70 € | 401 246,62 € |
| Fonctionnement | 93 268,15 € | 93 268,15 € | 94 973,47 € | 94 973,47 € |
| TOTAL | 1 079 805,47 € | 0,00 € | - 490 317,23 € | 496 220,09 € |

• **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS »**

Les opérations de lotissements sont soumises de droit au régime des budgets annexes. La particularité de ce budget réside dans le fait que les opérations d'achat et de vente sont inscrites en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

L'exercice 2011 n'a pas enregistré d'opération réelle, aucune cession n'étant intervenue en 2011. Toutes les opérations sont des écritures d'ordre, hormis les appels de fonds et régularisation de charges pour 275,69 €.

Le résultat de l'exercice 2011 pour le budget annexe "lotissements" est présenté ci-dessous :

| | |
|---|---|
| Recettes de fonctionnement : 118 447,88 € | Recettes d'investissement : 118 172,19 € |
| Dépenses de fonctionnement : 118 447,88 € | Dépenses d'investissement : 323 781,46 € |
| Excédent de fonctionnement : 0,00 € | Déficit d'investissement : - 205 609,27 € |

Le résultat de clôture pour ce même budget arrêté au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

| SECTIONS | Résultat de clôture au 31.12.2010 | Part affectée à l'investissement exercice 2011 | Résultat de l'exercice au 31.12.2011 | Résultat de clôture au 31.12.2011 |
|----------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 87 161,39 € | 0,00 € | - 205 609,27 € | - 118 447,88 € |
| Fonctionnement | 572 138,80 € | 0,00 € | 0 € | 572 138,80 € |
| TOTAL | 659 300,19 € | 0,00 € | - 205 609,27 € | 453 690,92 € |

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Alain MOREL prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2011 du budget principal tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2011 de 6 110 067 € ;

- approuve le compte administratif 2011 du budget annexe "locaux" tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2011 de 496 220,09 € ;

- approuve le compte administratif 2011 du budget annexe "lotissements" tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2011 de 453 690,92 €.

Gilles PILLON reprend la présidence de la séance. Il souligne l'importance du travail réalisé par chacun des Conseillers municipaux et les remercie de leur implication. Il remercie également les associations qui se font l'écho de dysfonctionnements constatés dans l'utilisation des équipements et les services municipaux qui participent à la bonne gestion des dossiers budgétaires et financiers.

Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2011

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que le compte de gestion est le document comptable établi par le Receveur municipal. Il doit être conforme au compte administratif présenté par le Maire puisqu'il traite des mêmes opérations comptables. Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes locaux et lotissements 2011 étant conformes aux comptes administratifs, le Conseil municipal les adopte à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 du budget principal

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle qu'après le vote des comptes administratifs, il convient de procéder à l'affectation des résultats pour les excédents constatés à la section de fonctionnement pour chacun des budgets. Le résultat peut être affecté soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité à l'apurement d'un déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur), à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision du Conseil municipal, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Pour le budget principal, le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2011 sur la section de fonctionnement est de 950 329,78 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat selon les modalités suivantes :

- en section d'investissement du budget principal au chapitre 106 "réserves", pour un montant de 950 329,78 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 du budget annexe « locaux »

Gilles PILLON, rapporteur, indique que Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2011 sur la section de fonctionnement est de 94 973,47 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat sur la section d'investissement au chapitre 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 94 973,47 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 du budget annexe « lotissements »

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2011 sur la section de fonctionnement est de 0,00 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, dit qu'il n'y a aucune affectation à réaliser.

Vote du budget principal supplémentaire pour l'exercice 2012

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que le budget supplémentaire a pour vocation principale la reprise des résultats de l'exercice précédent. Il peut aussi prévoir l'affectation de nouvelles inscriptions en complément ou en modification du budget primitif. Il est prévu une inscription de 19 600 € au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour prise en compte de titres annulés.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 6 102 466,56 €. Les recettes sont constituées par l'excédent de fonctionnement reporté pour 5 159 736,78 € (chapitre 001), l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011 pour 950 329,78 € (chapitre 10) et les avances des entreprises dans le cadre des marchés pour un montant de 12 400 €.

Les dépenses d'investissement concernent les reports (dépenses engagées mais non payées sur l'exercice d'engagement) de l'exercice précédent à hauteur de 320 649,84 € (soit 1 532,38 € en Immobilisations incorporelles, 248 062,47 € en Immobilisations corporelles, 62 600 € en subventions d'équipement et 8 454,99 € en Immobilisations en cours). Elles concernent aussi une inscription de 12 400 € au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour les avances forfaitaires octroyées aux entreprises dans le cadre des marchés publics, une inscription de 10 000 € au chapitre « Immobilisations incorporelles » pour l'étude de l'agrandissement du cimetière, une inscription de 6 000 € au chapitre 204 « Subvention d'équipement » pour l'enfouissement des réseaux rue de Paris, une inscription de 5 627 016,72 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » sans affectation immédiate sur gros projet et une inscription de 126 400 € au chapitre « Immobilisations en cours » pour faire face au lancement des chantiers telle que l'extension de la mairie, la couverture des terrains de tennis et le réaménagement du point rencontre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce budget supplémentaire 2012 de la commune tel que détaillé ci-dessus.

Vote du budget annexe « locaux » supplémentaire pour l'exercice 2012

Gilles PILLON, rapporteur, indique que la section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 0 €. La section d'investissement est à l'équilibre à la somme de 496 220,09 €. Les recettes proviennent de l'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) pour 401 246,62 € et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 pour 94 973,47 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce budget supplémentaire annexe « locaux » 2011 tel que défini ci-dessus.

Vote du budget annexe « lotissements » supplémentaire pour l'exercice 2012

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le budget supplémentaire 2012 du budget annexe « lotissements » ne comporte que les écritures de reprise de l'exercice 2011, soit en recettes de fonctionnement l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) pour 572 138,80 €. Les dépenses de fonctionnement sont, hormis un virement de la section de fonctionnement pour 118 447,88 €, un reversement au budget général de 453 690,92 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 118 447,88 €. En recettes d'investissement, est inscrit le virement de la section de fonctionnement pour 118 447,88 €. En dépenses d'investissement est inscrite la somme de 118 447,88 € en déficit d'investissement reporté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce budget supplémentaire annexe « lotissements » 2012 tel que défini ci-dessus.

Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2012

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le vote des taxes locales doit être effectué chaque année avant le 31 mars, terme reporté au 15 avril lors des années d'élections municipales et cette année suite au délai de transmission des informations aux collectivités par l'Etat. Le vote intervient à partir de la matrice (N° 1259 TH-TF) fournie par les Services Fiscaux permettant de calculer le produit attendu des taxes locales pour la partie communale.

Le budget primitif ayant été établi sur la base de la stabilité des taux communaux, compte tenu du contexte spécifique lié à la baisse des redevances des jeux du Casino Le Lyon Vert, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour cette année, les taux à l'identique, soit :

| | |
|---|---------|
| Taxe d'habitation | 9,68 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 11,10 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 23,06 % |

Le produit fiscal attendu pour 2012 des taxes locales directes s'élèvera à 1 206 038 € pour une prévision budgétaire de 1 100 000 €, soit un écart positif de 106 038 €. La structure des impôts locaux reste relativement stable : la taxe d'habitation représente 52,36 %, le foncier bâti 46,34 % et le non bâti 1,3 %. L'augmentation en valeur absolue s'explique par un accroissement, décidé par les pouvoirs publics de 1,7 % de la valeur locative et par l'augmentation de l'assiette suite aux nouvelles constructions, agrandissements et piscines.

Gilles PILLON rappelle que le partage de parcelles en vue de constructions est une pratique de plus en plus utilisée dans l'Ouest lyonnais. Le Maire ne peut en aucun cas s'y opposer car il s'agit d'un phénomène lié à une disposition législative supprimant l'obligation de surface minimum de constructibilité. Gilles PILLON note l'aspect positif sur les impôts locaux mais souligne le risque d'apparition de difficultés dans certains secteurs sur l'aspect vie sociale et urbanisme.

Gilles PILLON rappelle la budgétisation de la participation aux syndicats intercommunaux SIGERLY (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise) et SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).

La Tour de Salvagny compte parmi les communes qui ont les taux d'imposition les moins élevés du Grand Lyon.

Sur une intervention de Danièle MOREAU, Gilles PILLON indique que les taux votés par le Conseil Régional, le Conseil Général du Rhône et le Grand Lyon (notamment concernant la taxe sur les ordures ménagères) n'auraient pas subi d'augmentation.

Sur une intervention de Jocelyne BÉNOZILLO, Gilles PILLON note que tous les Tourellois, qu'ils soient propriétaires ou locataires, bénéficient d'un avantage à l'implantation du Casino Le Lyon Vert sur la commune. Le Maire indique que la SATHÉL, exploitant le Casino, souhaite réaliser des investissements, ce qui présage d'une pérennité de l'activité de la structure.

Fixation d'un droit de place pour « La Halle des Arts »

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que l'association « La Halle des Arts », qui vient de se créer, regroupe un certain nombre d'artistes (peintres et sculpteurs) qui se proposent de réaliser un Marché des peintres et des sculpteurs. Cette manifestation aurait lieu tous les troisièmes dimanches matin, de mars à novembre, sous la Halle.

Les deux associations les plus directement concernées par ce projet (Atelier Tourellois de Peinture et Loisirs Accueil Tourellois) ont été consultées et ont accepté de faire partie du comité de sélection des exposants.

Ce marché pourrait recevoir une vingtaine d'artistes chaque mois, avec un potentiel plus important notamment en belle saison.

Il est proposé de fixer un droit de place forfaitaire basé sur les prix appliqués dans le cadre du marché hebdomadaire communal (2,80 € pour 2 mètres linéaires). L'association « La Halle des Arts » proposerait des emplacements de 3 mètres linéaires, ce qui représenterait un tarif de 4,20 € par stand, à raison de 20 exposants par dimanche.

Gilles PILLON indique qu'un plan d'implantation des exposants sous la Halle sera défini (22 stands au maximum). L'espace public est mis à disposition, ainsi que l'accès à l'électricité.

Jacqueline BOUMENDIL a représenté la Commune lors de l'assemblée générale de l'association du 21 mars dernier.

Le Maire souligne l'importance du partenariat avec les deux associations tourelloises : Atelier Tourellois de Peinture et Loisirs Accueil Tourellois qui sont intégrées dans le comité de sélection, ainsi que de l'accès aux artistes tourellois qui souhaitent s'exprimer.

Sur une question de Jean-Paul LACHAUD, Gilles PILLON indique que la demande de l'association « La Halle des Arts » portait sur l'accueil d'une vingtaine d'exposants sous la halle, lieu abrité et situé en centre village. Si la surface initialement prévue devait s'avérer insuffisante en raison d'un nombre important de demandes de la part des exposants, un réajustement pourrait être effectué. Le premier marché pourrait avoir lieu au mois d'avril 2012.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Gilles PILLON précise que le Président de l'association est domicilié sur Craponne et que certains membres sont Tourellois.

Sur une intervention de Sylviane MALEYSSON, le Maire confirme que l'occupation de l'espace public restera dans le linéaire de la Halle et qu'un plan d'implantation sera établi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer un droit de place forfaitaire pour l'utilisation de l'espace public dans le cadre de « La Halle des Arts » à 84 € par dimanche d'utilisation, somme qui sera directement acquittée par l'association,
- d'appliquer la gratuité pour le lancement du marché au mois d'avril 2012.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Naturiales »

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que lors de la réunion du 9 février 2012, lorsque le Conseil municipal avait fixé le droit de place pour les exposants des Naturiales et les modalités d'utilisation de l'espace public, il avait aussi précisé son intérêt pour le projet et un éventuel accompagnement financier de cette manifestation.

L'association a établi un nouveau budget prévisionnel tenant compte du nombre d'exposants que la Commune a accepté. Le déficit de leur manifestation s'élèverait à la somme de 1 408,75 € sur un budget de 4 923,42 € dont plus de 2 100 € consacré à la communication.

Gilles PILLON précise que la Commune accompagne l'association dans sa démarche par l'octroi d'aides diverses : photocopies, création d'affiches, mise à disposition d'espaces, locaux et matériel... Il rappelle que la manifestation se déroulera au Vieux Bourg, place de Terruggia, à la Maison de La Tour, place de la Halle. Lors de la séance du 9 février dernier, le Conseil municipal avait fixé le droit de place relatif à cette manifestation à la somme de 42 € par exposant, conformément à la proposition de l'association. Les recettes seront, dans un premier temps, encaissées par la Commune puis reversées sous forme de subvention exceptionnelle à l'association. Ce même procédé avait été appliqué au Vide grenier lorsque celui-ci se déroulait en centre village. Il s'agit en effet d'une occupation du domaine public communautaire et non d'un espace privé appartenant à la Commune comme le Parc de l'Hippodrome. L'attribution de la subvention exceptionnelle sera soumise à délibération lors de la prochaine séance publique du Conseil municipal.

Jocelyne BÉNOZILLO est surprise que l'association « Les Naturiales » puisse présenter un budget prévisionnel déficitaire. Il convient, selon elle, que l'association propose un budget équilibré en recettes et en dépenses, puis, en fonction du déroulement de la manifestation, le Conseil municipal procèderait à l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Gilles PILLON rappelle que la Commune n'a versé aucune subvention pour les deux manifestations qui ont été précédemment organisées par « Les Naturiales ». Cependant, celles-ci ayant fait leurs preuves avec un équilibre d'exercice et la Commune ayant, pour des raisons de sécurité, maîtrisé le nombre d'exposants pour la manifestation à venir, il paraît aujourd'hui opportun d'apporter un soutien financier à l'association organisatrice. Le Maire précise que l'ensemble du déficit prévisionnel (1 408,75 €) n'est pas comblé par l'attribution de la subvention proposée à hauteur de 1 000 €. Il souligne également la qualité de la manifestation qui correspond à l'image de la commune.

Dans l'esprit de ce que la Commune a envisagé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Les Naturiales », à charge de l'association d'adapter son budget pour la manifestation à venir au printemps 2012.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le projet « cuivres à l'école primaire 2011 » étant abandonné par l'Ecole de Musique de La Tour de Salvagny.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Classes en 2

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que les Classes en 2 viennent d'élire leur nouveau bureau et prennent le relais des Classes en 1. Outre les manifestations traditionnelles (brioche des Classes, 14 juillet, journée des conscrits), elles envisagent l'organisation d'un spectacle en septembre ou octobre.

Afin de les aider à financer ces différentes manifestations, il est proposé de leur attribuer une subvention de 1 525 €, marquant aussi l'attention du Conseil municipal aux Classes, lien social et lien intergénérationnel.

Danièle MOREAU précise que cette subvention est indépendante de celle affectée au fonctionnement de l'association, laquelle soumise à délibération lors de la prochaine séance publique du Conseil municipal.

Gilles PILLON rappelle qu'il s'agit d'une subvention présentée au vote chaque année et qui permet d'aider l'Amicale des Classes à supporter les premiers frais liés aux manifestations projetées. Le Maire note avec satisfaction la pérennité de l'activité des Classes au fur et à mesure des années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 525 € à l'Amicale des Classes en 2.

Autorisation donnée au Maire de déposer et de signer la déclaration préalable pour la réfection du Club House

Sylvère HOUDEAU, rapporteur, indique que dans le cadre de l'entretien du Club House du Parc de l'Hippodrome, il est nécessaire que des travaux soient réalisés. Ils concernent la réfection et la rénovation de la toiture, le changement des menuiseries, ainsi que le ravalement de la façade.

Gilles PILLON précise que ces travaux ont fait l'objet d'une concertation avec la section Tennis de l'association Tour Athletic Club (TAC).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable pour la réfection du Club House.

Communication du compte rendu d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

Gilles PILLON, rapporteur, présente une synthèse de l'activité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise. Il souligne la qualité du service fourni, notamment concernant les travaux d'enfouissement des réseaux qui sont en cours rue de la Gare. Le SIGERLy reste à l'écoute des doléances de la Commune et a mis en œuvre une organisation pour coordonner son chantier avec celui du Conseil Général du Rhône dans cette voie.

Le Maire note également l'impact positif de la délégation de perception de la taxe sur l'électricité qui lui a été conféré.

Concernant le projet de fusion relatif au SIGERLy, la Préfecture est en cours de réflexion. Le Président du Syndicat a su s'imposer, afin que tous les aspects soient pris en considération avant une prise de décision.

En 2010, 829 raccordements individuels neufs ont été réalisés et 58 collectifs pour les branchements d'installations de consommation.

Concernant le raccordement d'installations de production, 837 raccordements individuels neufs ont été effectués.

En 2010, dans les postes-sources situés sur la concession, ERDF a investi 200 K€ pour le renforcement des réseaux et 600 K€ pour la qualité de la desserte, notamment à Décines et Oullins.

Sur la concession du SIGERLy, les investissements sur le réseau HTA concernent principalement le renouvellement des câbles de technologie ancienne, accompagné d'une restructuration des réseaux HTA visant à améliorer leur performance, notamment en termes de conduite et d'exploitation.

Le deuxième axe fort des investissements concerne le renouvellement des équipements HTA des postes de Distribution Publique. Les communes de Caluire-et-Cuire et de Rillieux-la-Pape ont bénéficié de ces travaux dans le cadre du prolongement du trolley C1/C2.

La loi NOME pérennise les tarifs réglementés pour tous les clients résidentiels et les petits consommateurs professionnels. A partir du 31 décembre 2015 au plus tard, c'est la CRE qui fixera les tarifs réglementés et non plus les ministres de l'Énergie et de l'Écologie.

Les tarifs jaunes et vert sont maintenus jusqu'en 2015.

La loi NOME redéfinit les règles de la réversibilité, c'est-à-dire la possibilité de retour aux tarifs réglementés de vente d'un site passé aux prix de marché.

Cette même loi harmonise la fiscalité européenne. Les taxes sur l'électricité sont désormais proportionnelles à la quantité d'électricité consommée et non plus au montant de la facture.

En août 2010, les tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics, ont augmenté d'environ 3,4 % mais restent 25 % à 35 % inférieurs à la moyenne européenne.

Les conditions générales de vente du tarif bleu ont été modifiées.

La Contribution au service public de l'électricité (CSPE) augmente de 4,50 € hors TVA par MWh à 7,50 € hors TVA par MWh au 1^{er} janvier 2011.

EDF participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement pour le département du Rhône à hauteur de 515 000 €. En 2010, les bénéficiaires du tarif de première nécessité ont été de 8 272.

Le rapport complet est consultable en mairie.

Questions diverses

- **Contournement Ouest de Lyon (COL)**

Gilles PILLON indique que le Préfet a annoncé que le COL ne se serait pas réalisé. Le projet est en effet trop complexe à mettre en œuvre au niveau de l'urbanisme et trop onéreux.

- **Liaison autoroutière A89/A6**

Gilles PILLON indique que le projet de raccordement RN7 à La Tour de Salvagny, suite à la création de l'A89, reste nébuleux. Le premier projet présenté amenait la RN7 directement rue de Paris. La Commune, avec l'appui du Conseil Général du Rhône, a refusé cette proposition pour soumettre une alternative : une échappée en descente du pont de Lozanne, afin de dissuader les véhicules de traverser le village. Le Maire rappelle l'importance que les élus locaux, qui connaissent l'environnement et la vie de leur commune, soient écoutés.

Les seules mesures de protection contre les nuisances actuellement proposées par l'Etat sont des rainures au sol et des panneaux indicateurs. Aucun mur antibruit ni autre aménagement ne sont prévus.

Robert CASSARD indique que le Progrès ne fait pas figurer, dans son article, la descente sur la voie rapide existante.

Gilles PILLON note l'importance de préserver le cadre de vie des Tourellois, rappelant que, quoiqu'il en soit, même si le projet de liaison autoroutière A89/A6 devait se réaliser, le terme des travaux ne serait pas avant fin 2018.

Le Maire indique que les services de l'Etat ont proposé une mesure d'accompagnement inadaptée : une fermeture de l'accès au village par l'avenue des Monts d'Or. Cette proposition aurait contraint les Tourellois à rejoindre le pont de Lozanne ou Montcourant.

- **Stationnement abusif en zone bleue**

Françoise HILBRUNNER remarque que certains véhicules stationnent de manière prolongée sur des emplacements de stationnement réglementés en zone bleue rue de Paris.

Gilles RUMÉ indique qu'une dizaine de procès-verbaux pour défaut de disque a été dressée la veille dans ce secteur.

Gilles PILLON note qu'après avertissement, la verbalisation reste malheureusement le seul moyen de discipliner les conducteurs incivils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Gilles PILLON